

La gazette des mauvaises nouvelles : fac de droit de Montpellier et prof menacé à Toulouse !

écrit par Denise | 4 juillet 2021





QUELQUES PETITES NOUVELLES :

Le verdict a été rendu le 2 Juillet, sur l'affaire de l'évacuation forcée de la fac de droit de Montpellier datant de 2018, dont Christine Tasin avait présenté les indignes réquisitions du Procureur :

<https://resistancerepublicaine.com/2021/05/23/montpellier-scandaleux-requisitoire-du-procureur-contre-les-valeureux-qui-avaient-libere-la-fac-de-ses-occupants/>

Plusieurs peines ont été prononcées allant jusqu'à un an de prison ferme contre les membres du groupe ayant expulsé les étudiants qui squattaient un amphithéâtre et qui l'ont détérioré ; le monde à l'envers, car les services de police n'évacuaient pas les locaux !

Le doyen de la fac a eu 18 mois de prison avec sursis ; l'ancien professeur a écopé de six mois ferme, ainsi que sa femme ; trois des autres exécutants ont un bracelet électronique pour six mois et la peine la plus lourde a été attribuée à MARTIAL ROUDIER : un an de prison ferme ! On ignore pour l'instant si ils feront appel ; les étudiants eux, qui empêchaient le déroulement normal des cours et qui ont dégradés les locaux, et qui étaient invités à comparaître comme victime, se sont abstenus dès le début du procès qualifiant la justice de partielle et bourgeoise !! Bd Voltaire du 2/7 .

.
– Un incident a eu lieu dans un collège toulousain, Coll Bellevue, qui a été relaté par un professeur [Mme Fatiha Agag Boudjahlat](#) puis la Dépêche, avec l'absence de réaction de la part de l'institution scolaire . En Septembre 2020 quelques semaines avant l'assassinat de S.Paty, pendant un cours d'art plastique en 3ème, une enseignante montre des statues grecques ; une contestation émane d'un élève de 16 ans fils d'un imam qui décrète que l'on n'a pas le droit de montrer des visages ; sa prof lui répond que les prescriptions religieuses n'ont rien à faire en classe ! Quelques jours plus tard, il lui tient des propos relevant de l'apologie du terrorisme : les frères Kouachi ont eu raison... etc.

La prof prévient le chef d'établissement puis le rectorat puis des référents Valeurs de la République, ont été dépêchés sur place, puis le procureur...

Résultat : **une exclusion... avec sursis est prononcée par le conseil de discipline le 7/1, l'élève est dispensé de cours d'art plastique !!!** Mais oui, mais oui !!!... et comme il est dit sur CAUSEUR de ce jour, cet élève risque d'être choqué par les cours d'histoire et de littérature, alors autant lui donner son bac tout de suite... L'enseignante elle, veut ou doit partir, car le soutien de ses collègues est mou ! Pas de vague, dit Elisabeth Lévy .

Puis M. Paty est assassiné...